

## Compte-rendu CAPA installation PEPS et Chargé d'enseignement d'EPS

Suite aux dernières élections professionnelles de décembre 2018, la CAPA d'installation pour les Professeurs d'EPS et Chargé d'enseignement d'EPS a eu lieu le lundi 14 janvier 2019.

Cette CAPA « très administrative » a permis au SNEP-FSU Paris de faire une déclaration liminaire complète (à consulter sur le site) afin de rappeler les revendications pour ce nouveau mandat.

Au-delà de cette déclaration, nous avons procédé à la désignation des représentants du SNEP-FSU Paris à la commission de réforme. Pour tout contact concernant cette commission de réforme : [t3-paris@snepfsu.net](mailto:t3-paris@snepfsu.net)

Les représentants titulaires sont : Marine JUGLIN et Virginie FERNANDEZ. Elles seront supplées par Julien GIRAUD et David ARISTIDE.

Nous avons aussi pu aborder plusieurs questions :

- Difficultés liées à l'attribution des IMP « coordo EPS » notamment dans les collèges ayant une annexe SEGPA. Le rectorat s'engage à traiter de manière individuelle chaque cas d'établissement. Pour rappel, 1 IMP à partir de 80h d'EPS (AS comprises mais sans compter les HSA)
- Problèmes de retrait de salaire liés à des « trop perçu » ou autre, le rectorat ne prenant pas soin de prévenir les collègues en amont de ce retrait. De plus aucun calendrier de remboursement n'est prévu. Le rectorat s'engage à améliorer la procédure.
- Intervention sur les difficultés pour les collègues affectés dans le Supérieur (SUAPS, STAPS, ESPE) concernant les RDV de carrière notamment ainsi que l'accès pour ces collègues aux informations envoyées par le rectorat. Nous avons convenu de travailler avec le rectorat afin d'améliorer la communication entre les différents Directeur des Ressources Humaines (Rectorat et Université).
- Question sur le compte personnel de formation. Communication prochaine du rectorat.
- Question sur le compte individuel retraite. Pour toute question : [s3-paris@snepfsu.net](mailto:s3-paris@snepfsu.net)